

Compte-rendu du conseil de quartier de Cangé du 13 octobre 2020

Présents : Philippe Colombat (réfèrent), Sébastien Decouture (co-réfèrent), Serge Alapetite, , Stéphanie Boudeau, Christophe Guillon, Jean-Claude Landry Desire, Danielle Lescure, Henri Pradere, Stéphanie Gelineau, Richard Giret, Jean Guidet, Yvonne Richer, ValérieTabaux, Emma Rondeau.

Excusée: Daniel Collin, Véronique Lacroix, Jean Lefevre, Jean Parzanese, Nicolas Saint-Georges, Valérie Tabaux

La réunion débute par un tour de table et un mot de bienvenue aux nouveaux arrivants en rappelant les objectifs principaux des conseils de quartiers (aide aux citoyens, promotion du quartier, sens de l'intérêt général, promotion de l'intelligence collective) et Philippe Colombat rappelle l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Analyse du rapport d'audit sur la mobilité au sein de la commune.
- Pistes cyclables
- Points divers

1° Analyse du rapport d'audit sur la mobilité au sein de la commune

Il est rappelé en séance que le rapport préconise mise en place à l'ensemble du quartier d'une « zone 30 » limitant la vitesse des véhicules à 30km/h à l'exception des 3 voies PRIMAIRES :

- Rue de Cangé,
- Rue des Caves à gouter,
- Rue du placier.

Aussi, le présent conseil est sollicité afin d'identifier les dispositifs à mettre en place afin d'induire une circulation douce sur ces voies.

1- Voies primaires

Rue de Cangé : (de l'intersection rue des placiers jusque l'intersection rue des caves à Gouter). Les échanges ont permis d'identifier les dispositifs suivants :

- Mise en place de chicanes soit par place de parking, soit par construction d'« haricots » en béton. Il faudra tout de même étudier la nécessité d'étendre ces dispositifs jusqu'à la rue des caves à gouter (vers l'Est) ?

- Mise en place d'un ralentisseur « plateau » à l'entrée du château, afin d'imposer une vitesse adaptée à ce lieu de passage très fréquenté. Cet ouvrage pourrait ressembler à celui mis en place sur le boulevard séparant la zone commerciale des 2 Lions à Tours.
- Mise en place de priorité à droite aux intersections rue du parc et rue du château ainsi qu'à l'intersection avec la rue Sainte-Hélène ; tout en signalant cette modification aux usagers de la route (par du panneautage) : ce dispositif permettra de garantir un accès à la voie plus fluide et plus sécurisé (comme ce qui a été mis en place rue de Cormery) (ou mini rond-points ?).
- Mise en place d'un rond-point « bas » à l'intersection avec la rue Pourtalès.
- Un marquage (à la peinture jaune) des trottoirs afin de matérialiser l'interdiction de stationner.
- Possibilité de modifier l'accès au domaine de Cangé pour les véhicules, par mise en place d'un sens de circulation giratoire et par la construction d'une ouverture de la façade sud du mur d'enceinte donnant accès à la rue de Cangé pour la sortie des voitures. Le retour sur investissement de cette action couteuse est resté en débat

Hors séance : la demande de faire respecter le stationnement conformément au code de la route a été transmise à la police municipale.

Rue des caves à goûter: (de l'intersection route de Larcay jusqu'à l'intersection rue des placiers).

Les échanges n'ont pas rendu possible d'identifier les dispositifs à mettre en place à **des endroits précis**. Cela étant, il serait pertinent d'étudier la mise en place des dispositifs déjà évoqués au titre de la rue de Cangé ou en capitalisant sur l'expérience de la rue des Cicottées, tout cela étant lié à la future largeur de la route.

En outre, la construction d'une voie cyclable pourrait participer à la régulation de la vitesse. Point d'attention à l'intersection avec la route de Larcay.

Il semble par ailleurs que cette route soit un itinéraire annexe sur la route de Compostelle (difficulté pour un trottoir ++). Cela étant, il est à noter qu'il demeure la problématique du partage de responsabilité avec la commune de Larcay (nota : la partie incombant à Larcay est en bon état, contrairement à celle de Saint Avertin, en particulier les trottoirs).

Hors séance : la rue des caves à goûter fait partie des rues qui ont été chiffrées pour le budget du mandat. Cette proposition sera soumise à arbitrage budgétaire courant novembre / décembre. Le montant est de l'ordre de 150.000€ sur notre partie.

Rue du placier: (de l'intersection rue des caves à gouter jusque l'intersection rue de Cangé).

Les échanges (bien que faisant remonter la nécessité d'imposer une allure adaptée à cette voie longeant une zone pavillonnaire) n'ont pas rendu possible d'identifier très précisément les dispositifs à mettre en place sur cette voie. Cela étant il serait pertinent d'étudier la mise en place des dispositifs déjà évoqués au titre de la rue de Cangé.

Pour mémoire :

- Mise en place de chicanes soit par places de parking, soit par construction d'« haricots » en béton. Ralentissements par restrictions de voie
- Mise en place d'une voie cyclable qui pourrait participer à la régulation de la vitesse.
- **Mise en place de mini rond-points.**

2- Autres voies :

Rue de l'orangerie : au regard de la forte fréquentation de cette rue, le conseil propose l'étude d'une interdiction de stationner afin de garantir une circulation en toute sécurité.

Rue Sainte Hélène : la qualité du revêtement se dégrade, il est demandé de réaliser sa réfection. Hors cette voie a été déjà rénovée sur fond privé, le référent se renseignera sur le calendrier de réalisation.

Hors séance : *la réfection n'est pas prévue dans l'immédiat compte-tenu des travaux à venir sur le domaine de Cangé dont les engins de chantier emprunteront certainement la voie et la dégraderont certainement*

Rue des Héraults : le parking en alternat (chicane ou stationnement sur la voie) est très dangereux et induit un manque de visibilité. Le trop grand nombre de véhicules stationnés en dehors des places dédiées engendre une augmentation de la vitesse des véhicules et des situations accidentogènes.

Nécessité d'une piste cyclable car très empruntée par les enfants pour aller à l'école.

Un marquage (à la peinture jaune) des trottoirs afin de matérialiser l'interdiction de stationner et des contrôles apparaissent indispensables

Après la randonnée pédestre :

1° Il apparait très difficile de conserver circulation à 2 voies + stationnement + piste cyclable. La solution proposée est l'absence de piste cyclable avec le circuit rue des placiers, chemin en face de la rue de l'orangerie et avenue de Gaulle

2° Proposition de supprimer le haricot à l'intersection rue des Héraults/ rue de la saboterie

3° Suppression des places de stationnement en amont et en aval de l'intersection rue des Héraults/ rue Marguerite Yourcenar

En outre pour l'ensemble des voies de la commune, il est unanimement identifié la nécessité de multiplier les contrôles afin de lutter contre le stationnement gênant ou dangereux afin de réduire significativement cette pratique.

2° Plan cycliste

Intervention de l'association vélo 37 :

Le collectif cycliste a créé une antenne où siègent des spécialistes de l'aménagement, une réflexion est en cours sur le plan de continuité de l'aménagement des voies (en particulier Médiathèque, collège, primaires, maison des jeunes de la Bellerie). Le collectif se propose d'auditer notre réseau.

Problématique : le calendrier de restitution des travaux concernant la mobilité est très contraint, en effet la synthèse à l'échelle municipale sera rendu le 15 novembre. Il est

Aussi les questions suivantes ont été relevées :

- Quid de la continuité des voies cyclable en particulier donnant accès au pôle majeur qui est Château de Cangé? Proposition : rue de l'orangerie + chemin en face pour gagner l'Avenue de Gaulle
- Rue des caves à gouter, rue du placier, rue des Héraults, mais aussi rue de caves à gouter, rue de l'ormeau + travée verte
- Rue des placiers, rue de Cangé

La randonnée pédestre du 24 octobre, permettra d'identifier les opportunités concrètes de mises en places des dispositifs énoncés précédemment.

3° points divers

Nota : la randonnée découverte du 24 octobre sera l'occasion d'identifier les zones d'implantation des infrastructures (toilettes, arbres fruitiers, bancs, etc.) afin de proposer

leurs mises en places. En revanche, il convient de connaître l'existant. (cf. mail de véronique).

Réalisation et reconnaissance de l'itinéraire à charge M. Decouture.

Mise en place des affiches recto « conseils de quartier » : distribution pour affichage dans le quartier.

Discussion du verso du flyer : uniquement la carte du quartier et liste des référents de secteur. Sera réalisé par le service communication de la mairie.

Mise en place des groupes de travail du débarcadère et du projet « domaine de Cangé.

2 responsables, puis groupe d'auditeurs qui alimente la réflexion au grès des sollicitations.

Hors séance : il n'existe pas de plan d'implantation des bancs publics.

Prochaine réunion:

Le 13 janvier 2021, chai de Cangé.

Fin de la réunion à 22h15 après un diner de cohésion.